ACCORD AÉRIEN AVEC LA NORVÈGE

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES a annoncé, le 14 février 1950 qu'un accord bilatéral relatif aux services aériens entre le Canada et la Norvège avait été signé à Ottawa. M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé l'Accord au nom du Canada, et Son Excellence M. Daniel Steen, ministre de Norvège au Canada, l'a signé au nom de son Gouvernement.

Cet accord est analogue à l'accord antérieur conclu par le Canada aver la Suède en 1947 et avec le Danemark en 1949, et prévoit le transport direct du trafic entre le Canada et la Norvège. L'aéroport de Gander, à Terre-Neuve a été désigné comme l'aéroport du Canada où la Norvège pourra exercer ses droits de trafic.

Une ligne aérienne appartenant au Gouvernement norvégien forme, avec une ligne suédoise et une ligne danoise, le Réseau des lignes aériennes scandinaves. Cette société assure déjà la liaison avec le Canada en vertu des accords conclus antérieurement avec la Suède et le Danemark.

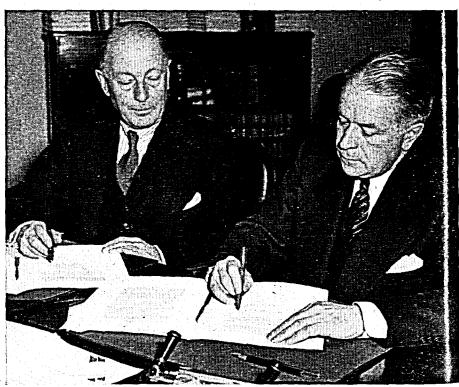


Photo: Capital Fress

ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE

Son Excellence M. Daniel Steen, à gauche, et M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, signent à Ottawa, le 14 février 1950, un accord aérien bilatéral. M. J. _{lissariat} o

M. R **d**mada à

M. A Canad

M. G

Son Ex

nez a pr mbassado Avocat de rages de tait préoc étutionnel été doyc cur de l'U ment où i ra Canad fl'appel d Garcia M

Départs

Son Embassacievrier al évrier al aux proc son pays lonctions 12 mai successer est charge

> L'amb nistère Belokhvo d'affaire

Exequate M. G Unis d'

M. I Unis d' vrier.

Reconna

M. H à Mont Mars I

Affaires extérieures